

PRÉFET DE VAUCLUSE

La Lettre de l'Etat en V@ucluse

L'éditorial

De Yannick BLANC



Directeur de la publication
Yannick BLANC
Préfet de Vaucluse

Conception et réalisation
Rédaction
Service Départemental de Communication Interministérielle de Vaucluse
Photos
SDCI et DICOM

L'Etat à l'heure du numérique et de la E-administration,

ce n'est plus un slogan mais une réalité qui, chaque jour, prend un peu plus corps.
La transition numérique en cours permet, en sécurisant les titres, de prévenir les usurpations d'identité et de mieux lutter contre la fraude. Tel est le but commun à l'instauration du permis de conduire européen et à celle du titre de séjour biométrique.
Cela va, ensuite et surtout, dans le sens de la modernisation et de la simplification des démarches administratives voulues par le gouvernement.
Le service public, parce qu'il est au service du public, se doit de mettre à la disposition de tous les facilités offertes par les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Cela signifie moins de déplacements pour les usagers, du temps et de l'énergie économisés, une information toujours disponible, un accueil plus efficace.
C'est tout l'objet du nouveau site internet des services de l'Etat, qui doit permettre d'apporter les informations nécessaires à chacun, dans les meilleurs délais.
L'objectif final est évidemment d'améliorer la qualité du service rendu. C'est pourquoi la numérisation s'inscrit dans une démarche plus globale de satisfaction des besoins des usagers et de recherche de l'excellence. Nos efforts en ce sens viennent d'ailleurs d'être récompensés puisque la préfecture de Vaucluse vient, à l'issue d'un audit conduit par l'AFNOR, d'obtenir la labellisation « Qualipref 2 ». C'est le fruit d'un engagement collectif des agents. C'est aussi la promesse, faite aux usagers, d'une poursuite de notre action de modernisation. Je m'y engage résolument et personnellement.

Sommaire



Nouveau permis de conduire sécurisé 16 septembre 2013



Depuis le 19 janvier 2013, les droits à conduire (catégories) et le modèle du permis de conduire sont harmonisés au sein de toute l'Union Européenne. Des nouvelles catégories de permis de conduire sont créées, comme un permis AM pour conduire les deux roues de moins de 50cm³.

Un titre sécurisé et plus pratique

Le nouveau permis de conduire, plastifié, est de la taille d'une carte de crédit. Il contient une puce électronique et une bande MRZ qui permettront de mieux lutter contre la fraude. Il est délivré à partir du 16 septembre 2013.

Des avantages pour les usagers

Moins de déplacements en préfecture

Selon le cas, les usagers n'ont pas à se déplacer au guichet de la préfecture pour retirer leur titre de conduite. Les permis sont directement envoyés au domicile des titulaires.
Avant la fin 2013, le code de consultation des points sur www.telepoints.info sera joint à l'envoi du permis de conduire.

Moins de démarches à faire

Lorsqu'un candidat réussit son examen de permis de conduire, il n'a pas à se déplacer en préfecture. Son permis est édité automatiquement et envoyé à domicile.

Un permis de conduire reconnu dans toute l'Europe

Comme les catégories sont identiques et que les modèles de permis sont similaires, le permis de conduire français est reconnu dans toute l'Europe, facilitant ainsi la circulation.



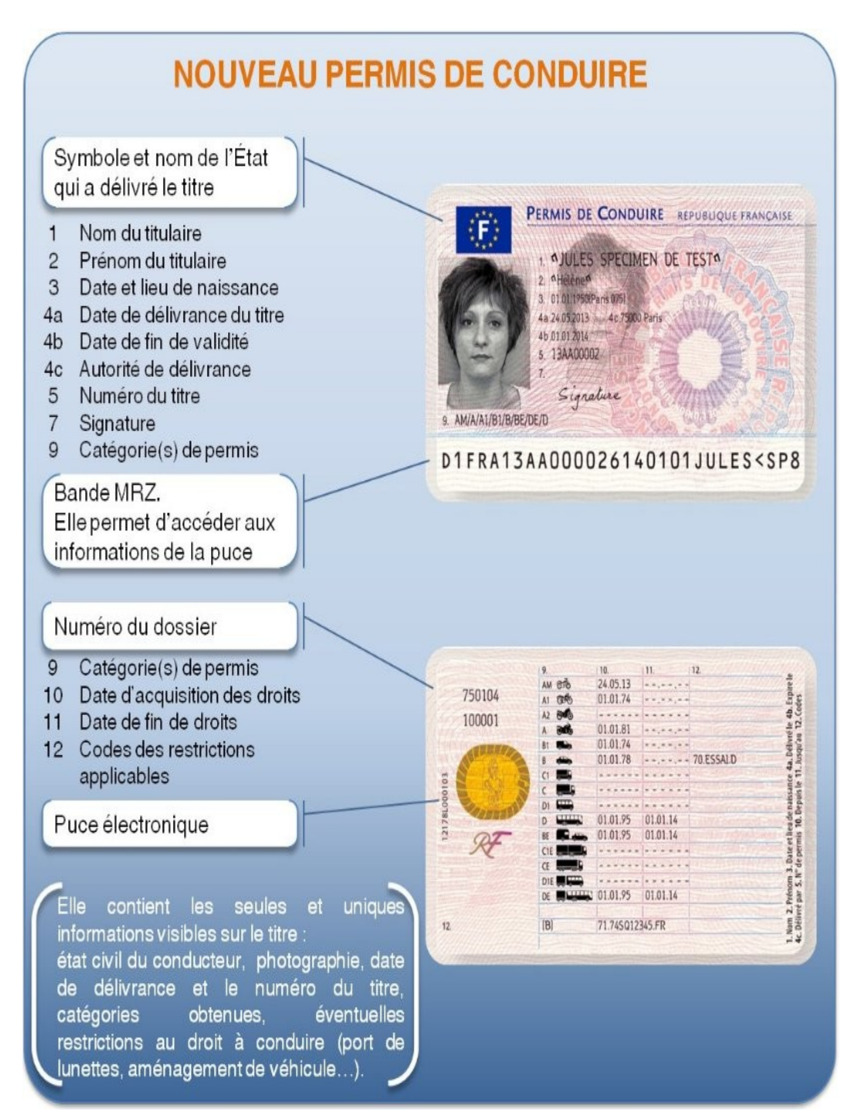
Nouveau permis de conduire sécurisé
16 septembre 2013

Un titre renouvelable valable 15 ans

Le renouvellement des titres se fera tous les 15 ans pour les catégories A et B. Les permis de conduire des catégories dites « lourdes »(C et D) ou soumises à avis médical doivent être renouvelés tous les 5 ans. C'est un simple renouvellement administratif sans visite médicale ni examen pratique (à l'exception des situations particulières prévues par le code de la route). Il permet de mettre à jour l'adresse de l'usager et sa photographie d'identité.

Quelles sont les informations contenues dans la puce ?

Elle contient les seules et uniques informations visibles sur le titre : état civil du conducteur, photographie, date de délivrance et numéro du titre, catégories obtenues, éventuelles restrictions au droit à conduire (port de lunettes, aménagement de véhicule...)
La puce ne contient pas d'empreintes digitales, ni le capital des points, ni l'historique des PV.





Nouveau permis de conduire sécurisé
16 septembre 2013

Est ce que tous les permis doivent être changés le 16 septembre 2013 ?

NON . Les permis roses cartonnés restent valables jusqu'au 19 janvier 2033.

Faut il aller chercher un nouveau permis en préfecture ?

NON. Seuls les nouveaux conducteurs ou les personnes souhaitant une nouvelle catégorie reçoivent un nouveau permis ; les professionnels qui renouvellent leur permis de conduire ou les personnes ayant déclarées une perte ou un vol également.

Quand le nouveau permis de conduire remplacera t il les permis roses ?

Tous les permis de conduire délivrés avant le 19 janvier 2013 sont valables jusqu'au 19 janvier 2033. Ces 38 millions de titres de permis de conduire seront progressivement remplacés par les nouveaux permis au format « carte de crédit » à partir de 2015. Les titulaires de permis de conduire seront informés par leur préfecture des modalités d'échange, le moment venu.

Les permis de conduire délivrés entre le 19 janvier et le 16 septembre 2013 seront remplacés en priorité, en 2014.

Est ce que le permis à points existe toujours ?

OUI

Le code de consultation des points peut être obtenu auprès de la préfecture. Il permet de consulter le solde de ses points sur le site internet http://www.telepoints.info

Avant fin 2013, il sera envoyé avec le nouveau permis de conduire.



PRÉFET DE VAUCLUSE

La Lettre de l'Etat en V@ucluse

Un nouveau site internet pour la préfecture de Vaucluse



Le nouveau site de l'Etat en Vaucluse est né en mai dernier. Plus proche des usagers, des collectivités, il se veut plus convivial et plus complet.

Ce site permet d'obtenir plus d'informations, de consulter l'actualité des services de l'Etat et de télécharger des documents administratifs. **www.vaucluse.gouv.fr**

La préfecture de Vaucluse labellisée « QUALIPREF 2 »



L'accueil du public et la qualité de l'action des services de l'Etat sont une priorité dans laquelle les préfectures sont investies depuis plusieurs années.

La préfecture de Vaucluse s'est engagée depuis le mois de novembre 2011 dans la démarche de labellisation de l'accueil du public dans ses services QUALIPREF2.

Le 4 juillet dernier, le label QUALIPREF 2 a été remis à la préfecture de Vaucluse. Cette labellisation a été délivrée à l'issue d'un audit réalisé le 21 mai 2013 par un organisme indépendant, l'AFNOR, qui a vérifié que les engagements souscrits étaient entièrement respectés. La qualité de l'enquête annuelle de satisfaction, le suivi des réclamations, la communication d'urgence en cas d'événement majeur ont été des points forts relevés par l'auditrice de l'AFNOR.



PRÉFET DE VAUCLUSE

Immatriculation des véhicules



Un point dépôt express immatriculations a été installé dans le hall d'accueil de la Préfecture, afin d'éviter l'attente aux guichets.

Il permet aux usagers de déposer leur demande d'immatriculation, accompagnée du règlement et les certificats de cession des véhicules pour enregistrement, dans une boîte aux lettres prévue à cet effet.

Ce nouveau service est ouvert tous les jours de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30. Une enveloppe pré-remplie indique le mode d'emploi et les pièces à déposer. Les dossiers déposés sont traités dans les 24h. La réception du certificat d'immatriculation se fait dans un délai de 8 jours à domicile.

Pour les professionnels, une boîte spécifique a également été installée pour qu'ils bénéficient de ce nouveau service.

Les guichets des immatriculations sont désormais réservés à l'immatriculation des véhicules venant de l'étranger et aux dossiers complexes.



60 à 80 dossiers déposés par jour

Traitement du dossier en 24h

30 % des dossiers retournés aux usagers pour demande de pièces complémentaires

Réception du certificat d'immatriculation dans les 6 à 8 jours au domicile





Titres de séjour biométriques



La fabrication de titres de séjours biométriques comme les passeports est opérationnelle à la préfecture de Vaucluse depuis décembre 2012. Les documents délivrés intègrent les empreintes et photos biométriques.
Cela répond à la norme européenne qui prévoit l'insertion de données biométriques dans les titres de séjour à partir de 2012. Il s'agit de renforcer la sécurité des titres et notamment de lutter contre la fraude dont ils font l'objet.

Concrètement, un accueil sur rendez vous est mis en place avec l'usager afin de procéder à l'enregistrement de son dossier dans l'application informatique. Ses empreintes sont prises et un récépissé lui est délivré.
Depuis le mois d'avril, l'usager est informé de la disponibilité de son titre de séjour par une alerte SMS.

Un partenariat avec les mairies a permis de les intégrer dans la démarche, en tant que relais de proximité. Elles ont ainsi accès à un planning de rendez-vous partagé via un extranet territorial. Cela leur permet de donner un rendez vous d'accueil en préfecture et d'éditer la liste des documents à fournir par l'usager à l'appui de sa demande.
Le même partenariat existe avec l'Université d'Avignon pour faciliter les démarches des étudiants étrangers.



Du 1er janvier 2013 au 1er juillet : 230 260 accueillies

soit environ 200 personnes au quotidien

115 mairies sur 151 sont partenaires